

## ADDITIF N°1 du 6 Octobre 2022

Publié le 07/10/2022 à 16h50

### **Article 1.1p - Officiels**

Observateur LSAR : M. Christian PAUSE

### **Article 1.3p - Vérifications**

Les concurrents qui le souhaitent pourront faire procéder à une pesée libre de leur voiture lors des vérifications techniques se déroulant le vendredi 14 octobre 2022 au Centre Nautique de Saint-Joseph.

### **Annexe Itinéraire**

Epreuve Spéciale 1 & 2 : Les Terrass – Bel-Air

Précision sur le parcours :

Avant de prendre à droite sur la rue A.Malet (2<sup>e</sup> rond-point après le départ), les concurrents devront effectuer un tour complet du rond-point en le contournant par la droite (sens normal de circulation).

Tout concurrent qui ne suivrait pas strictement cette prescription – constat effectué sur place par un Juge de Fait – se verra infliger une pénalité en temps de 30 secondes ajoutée à son temps réalisé lors l'épreuve spéciale concernée.

### ***Le Comité d'Organisation***



« Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs »